

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AOÛT 2022

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PROFESSEUR DE MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le poste de professeur de musique, pour l'année scolaire 2022-2023, dans les conditions définies par la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Il charge Monsieur le Maire d'établir le contrat correspondant.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la nouvelle convention avec le BDQE pour la période 2022-2024, avec une participation financière de la commune s'élevant à 1 774 € pour 2022 et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

FIXATION PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour et 2 contre, fixe les nouveaux prix de vente des tickets-repas pour la rentrée scolaire 2022 :

- Repas enfant villefranchois : 2.35 €
- Repas enfant extérieur : 3.50 €
- Repas adulte 5.00 €

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide la cession pour l'euro symbolique de la parcelle de terrain cadastrée AD N° 81 d'une superficie de 877 m² au profit de Commeny-Montmarault-Néris Communauté afin de régulariser la construction de l'accueil de loisirs. Il autorise le Maire à signer l'acte notarié de cession.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte l'indemnité proposée par Groupama d'un montant de 287.88 € en règlement d'un sinistre bris d'un écran d'ordinateur portable à l'école primaire et charge Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement du chèque.

DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE POUR L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE D'ACCOTEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, sollicite une aide départementale dans le cadre du dispositif de solidarité départementale, pour l'acquisition d'une tondeuse d'accotement auprès d'AMS à Ygrande d'un montant de 13 500 € HT. Il charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET LOTISSEMENT DU PRE DE LA CHAPELLE II

Le Conseil Municipal vote la délibération modificative n° 1 du budget Lotissement du Pré de la Chapelle II qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de la Société Impact Conseil pour un montant HT de 69 268 € et une prestation complémentaire (SIG Assainissement) de 800 € HT soit un montant total HT de 70 068 € pour le schéma directeur des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société Impact Conseil, sous réserves de l'obtention des financements auprès du Conseil départemental de l'Allier et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal, après délibération, retient le devis de la société CEME d'Avermes 03000 pour un montant de 3 748.27 € HT pour la remise en état de l'éclairage du stade.

DEMANDE DE MUTATION DU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation présentée par M. David BUREAU qui rejoindra le SICTOM de la Région Montluçonnaise au 1^{er} septembre 2022.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au niveau des indemnités perçues avant le 1^{er} juillet 2022.

COURRIER DE M. ROMARIC GUILLAUMIN

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par M. Romaric GUILLAUMIN, dont chaque conseiller a reçu une copie.

COURRIER-PETITION D'UN COLLECTIF D'USAGERS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier-pétition d'un collectif d'usagers qui demande que le chemin rural reliant la rue de l'Arbalète à la rue de la Souche devienne une voie piétonne par sécurité pour les usagers.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce courrier.

La séance est levée à 22H00

Villefranche d'Allier, le 16 août 2022